

Mercredi 9 mars 2016



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi électorale (nombre de signatures exigées sur les documents de mise en candidature)/The Elections Amendment Act (Signatures Required for Nomination Document)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SCHULER
M. PEDERSEN
M. EWASKO
M^{me} ROWAT
M. SMOOK
M^{me} DRIEDGER
M^{me} MITCHELSON
M. PIWNIUK
M. HELWER

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. PEDERSEN)

(amendements [2] — M. GOERTZEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le *ministre* CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 20) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale (utilisation judicieuse des forces policières)/The Mental Health Amendment Act (Better Use of Police Resources)*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* DEWAR

Que l'Assemblée législative appuie la politique économique du gouvernement.

M. SWAN

Que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à tenir un référendum national avant de passer du système uninominal majoritaire à un tour à un autre système pour les élections fédérales afin de déterminer les préférences des Manitobains et des Canadiens à ce sujet.

M. FRIESEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter le budget provincial 2016-2017 pendant la présente session de la législature afin que les Manitobains disposent de renseignements complets et détaillés sur les finances de la province avant les élections générales du 19 avril.

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que la taxe de vente provinciale de 8 % représente une augmentation d'impôt régressive ressentie le plus durement par les familles qui travaillent, qu'elle a contribué à une augmentation de la pauvreté chez les enfants et qu'en manquant à sa promesse de ne pas augmenter la taxe de vente provinciale, le gouvernement provincial n'a pas pris en considération l'effet de cette augmentation sur les Manitobains à faible revenu.

QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

M. PEDERSEN –

13. Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural pourrait-il fournir une ventilation complète de toutes les dépenses engagées par le Conseil manitobain de commercialisation du bétail pour les exercices de 2010, de 2011, de 2012 et de 2013, y compris la réduction de la valeur inscrite des prêts et des effets à recevoir, des investissements à long terme, de la subvention provinciale de contrepartie à recevoir et de tous les actifs immobilisés?

M. HELWER

14. Le ministre de l'Infrastructure et des Transports pourrait-il fournir une liste détaillée de tous les projets d'infrastructure, y compris les projets d'infrastructure de base entamés depuis le commencement en 2007 du premier plan d'infrastructure pluriannuel du gouvernement provincial ainsi que, pour chacun de ces projets, la date de son annonce et son coût initial, la date du début de la construction, une mise à jour annuelle sur l'état des travaux, la date de la fin des travaux et son coût final?

M. EWASKO

15. Le ministre de l'Infrastructure et des Transports pourrait-il fournir tous les renseignements pertinents à l'égard de la réparation ou de la reconstruction du pont situé sur la RPS n° 313, y compris les études de planification initiales et finales ainsi que les rapports techniques, l'échéancier de la construction et tous les plans et les études effectués par l'Organisation des mesures d'urgence et par les services médicaux d'urgence quant aux trajets de rechange à cet endroit?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M. WIEBE — Progrès constants en matière de soins de santé, d'éducation et d'emplois

7. Attendu :

que même si les Manitobains ont dû faire face à deux importantes inondations et à une crise économique mondiale, le Manitoba connaît l'un des taux de chômage les plus faibles au Canada et jouit de la création de nouveaux emplois et d'une croissance économique stable;

que l'équipe diversifiée du gouvernement provincial travaille fort pour les familles de la classe moyenne et les familles des travailleurs, et qu'elle fait des progrès constants en ce qui a trait à l'amélioration des soins de santé et de l'éducation et à la création de bons emplois tout en luttant contre le changement climatique et en favorisant la croissance de l'économie verte;

que le gouvernement provincial améliore les soins de santé grâce à l'embauche de nouveaux médecins et infirmières à la construction de plus d'installations telles que les cliniques express pour réduire les temps d'attente et la pression exercée sur les salles d'urgences;

que depuis 1999, le gouvernement provincial a créé 14 300 places en garderie financées publiquement et qu'il souhaite créer 12 000 places de plus, ce qui permettrait aux parents de reprendre le travail ou de poursuivre leurs études en vue d'acquérir les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois;

que le gouvernement provincial a fait du financement des écoles, des collèges et des universités l'une de ses principales priorités pour augmenter l'accessibilité aux études à prix abordables et pour offrir des débouchés à tous les Manitobains et non seulement à quelques-uns d'entre eux;

que le plan du gouvernement en matière d'infrastructure signifie des investissements intelligents et stratégiques pour la construction de projets indispensables, notamment les routes, les installations de lutte contre les inondations, les écoles et les hôpitaux, ainsi que pour la revitalisation du centre-ville; mesures qui permettront de consolider l'économie et les collectivités manitobaines;

que le leader de l'opposition officielle a été un ministre influent dans le gouvernement provincial qui a licencié des enseignants et des infirmières et qu'il s'est maintenant engagé à procéder à des coupures de plus d'un demi-milliard de dollars, mettant en danger les services dont dépendent les familles, notamment ceux offerts aux personnes les plus vulnérables des collectivités manitobaines;

que les politiques proposées par le Parti libéral du Manitoba constituent les mauvaises priorités des familles manitobaines, notamment ses politiques visant à retarder les projets de lutte contre les inondations et à supprimer l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire qui est imposé aux grands employeurs, ce qui entraînerait des coupures en matière de santé et d'éducation,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les travailleurs de première ligne et les Manitobains qui travaillent fort et qui continuent de rendre possible des progrès constants au Manitoba;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer à travailler fort pour améliorer encore davantage la qualité des soins de santé, de l'éducation et des emplois.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du Règlement de l'Assemblée se réunira, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, le mercredi 9 mars 2016 à 15 heures afin d'examiner la modification du document intitulé Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba
